



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS MARS 2023

Numéro 009



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

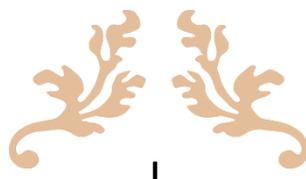
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°009 Mars 2023

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences
Études germaniques,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-AKROBOU Agba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-CAMARA Moritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

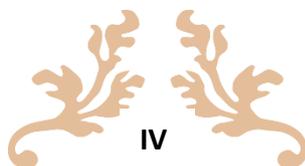
-GUESSAN Benoit, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-N'Guessan Mohamed, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

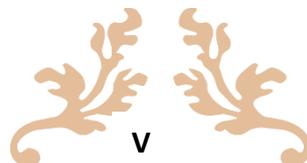
-GOLE Antoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Ladislav NZE BEKALE

Les défis et les enjeux des lignes directrices relatives à la gouvernance foncière de l'Union Africaine.....7-19

KOUASSI Bahtey Boussou Ghislain

Du chevauchement de deux institutions d'intégration en Afrique de l'Ouest: La CEDEAO et l'UEMOA.....20-34

Mamadou Adama GAYE

Le Fleuve Sénégal au cœur des enjeux géopolitiques : Continuité naturelle ou limite géographique.....35-46

Amon Guy Serge ATCHIE

Les premiers contacts des Portugais avec les Africains de la côte ouest-africaine47-59

Dr. POGOROWA Jérémie

Le désenchantement du discours de l'émergence au Burkina Faso (2005-2014).....60-70

OUATTARA Brahim

Le Carnaval comme moyen de résistance à la perte de l'Africanité des descendants d'enclaves noirs d'Amérique : Du XV^e au XX^e Siècle.....71-85

Dr. Nathanaël T. Niambi

La Chine en Afrique : Diplomatie de la Covid-19.....86-100

Mohamadou Mountaga DIALLO & Mamadou Bouna TIMERA

La gestion des frontières, entre politique institutionnelle et pratiques des populations : L'enjeu de la coopération transfrontalière ? Cas du Sénégal et de ses voisins).....101-117

Dr. NOUMBISSIE TCHAMO Daniel B.

Le concept de Communauté Internationale, sans ou avec l'Afrique ? : Entre approches réaliste et libérale.....118-134

Kando Romaric KAPIEU

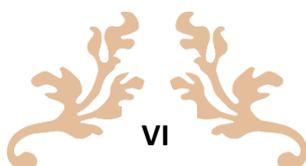
Rivalité Asec-Africa et catégorisation identitaire en Côte d'Ivoire de 1947 à 1993135-146

Emmanuel NDZENG NYANGONE

L'Africanisation de la Diplomatie de la Paix : Etude de cas des bons offices gabonais en Afrique (1977-2008).....147-163

Dr AMEWOUI-EKUE-ADJOKA Folly Mawussey G.

Analyse critique des relations franco-africaines à l'ère de la « Coopération»164-175





Analyse critique des relations franco-africaines à l'ère de la « Coopération »

Dr AMEWUI-EKUE-ADJOKA Folly Mawussey G.
Université de Lomé / Mail: ekue.gadam@gmail.com

Résumé

Les relations internationales franco-africaines sont généralement perçues comme une curiosité contemporaine. Ce constat largement partagé fonde sa complexité et justifie par la même occasion les libertés que l'on se donne dans l'entreprise de son analyse. Cependant, au-delà du regard de la qualification que peuvent lui imposer, à travers l'usage, les mondes politique et journalistique, les opinions publiques ou la littérature non savante, ces relations restent un objet précis dont il est possible de se saisir scientifiquement. Elles renvoient à la notion de « coopération » qui peut être subdivisée en trois phases ou fenêtres. L'objet de cet article est d'analyser les dynamiques de la seule fenêtre de sa mise en place dans les années 1960, afin de voir dans quelles mesures des facteurs structurels liés à celle-ci peuvent y être mobilisées pour expliquer objectivement la tension qui a toujours caractérisé ces relations franco-africaines. De l'analyse il ressort que c'est la volonté profonde française de bâtir l'empire sur les ressources des pays africains, lesquels pays sont, eux, dans une quête continue d'étancher leur soif de liberté et d'indépendance, qui constitue la principale source de la tension qui traverse régulièrement ou épisodiquement les relations franco-africaines. Considérant la radicalité de ces deux constantes, il ne résulte de cette dynamique que trois issues possibles : une rupture inéluctable de la « coopération » ; une profonde modification des termes contractuels de la « coopération » ; ou encore un maintien structurel de la même relationnelle « centre-périphérie ».

Mots clés : coopération, tension, relations franco-africaines, constante.

Abstract

Franco-African international relations are generally perceived as a contemporary curiosity. This widely shared observation underlies its complexity and at the same time justifies the freedoms we give ourselves to analyze them. However, beyond the view or the qualification that may be imposed on it, through usage, by the political and journalistic worlds, public opinion or unscientific literature, these relations remain a precise object which it is possible to grasp scientifically. They refer to the concept of "cooperation" and may be divided into three phases or windows. The purpose of this article is to analyze the dynamics of the window of its implementation in the sixties, in order to see in which measures structural factors to these can be mobilized to objectively explain the tension that has always characterized them. From the analysis it emerges that it is the deep French will to build the empire on the resources of the African countries, which are, them, in a continuous quest to quench their thirst for freedom and independence, which is the main source of tension that regularly or occasionally crosses Franco-African relations. Considering the radicality of these two constants, only three possible outcomes result from this dynamic: an inevitable break of the « cooperation »; a deep change in the contractual terms of « cooperation »; or a structural maintenance of the same "centre-periphery" relationship.

Key words : cooperation, tension, Franco-African relations, constant.

Introduction

Il n'est pas aisé de qualifier et d'analyser les relations internationales franco-africaines. De l'avis et du constat partagés de certains auteurs qui s'y sont penchés (A. Grosser, 1965 ; F. Constantin, 1999 ; G. Biyogo, 2012 ; D. Thiam, 1963 ; A. Lewin, 1996 ; J. V. N. Ebode, 1999 ;), ces relations sont singulières en tant qu'elles rompent généralement avec les normes consacrées par la tradition diplomatique, et qu'au surplus, par conséquent, elles échappent dans une large mesure à la loupe des outils théorétiques d'analyse en usage en Relations Internationales (RI) ou en Analyse de Politique Etrangère (APE) (F. Charillon, 2001 ; D. Battistela, 2015 ;

Au premier grade de l'échelle des complexités il y a la nuance conceptuelle qu'il convient d'établir entre les expressions « relations franco-africaines » tout-court et « relations internationales franco-africaines ». La différence entre ces notions ne tient pas, en effet, qu'à la nature des interactions en présence. Elle implique aussi la temporalité et surtout le statut juridique des deux parties, celle française d'un côté et la partie africaine de l'autre.

Ici encore, en référence à la partie africaine, il ne sera pas superflue d'introduire une nuance construite sur le caractère collectif ou non de ces relations. Mais afin d'éviter tout éclectisme dans la définition et dans le traitement de l'objet, on ne se limitera qu'aux implications du mot « international »¹. Sous le prisme de cette

¹ La première expression pourrait renvoyer soit à un éventail temporel indéfini court ou étendu incluant dès lors, en absence de la moindre précision, les périodes pré-coloniale, coloniale que post-coloniale, soit à un panier de domaines. Quand en revanche l'on introduit le qualificatif "international", il ne peut s'agir que de relations interétatiques, c'est-à-dire des relations advenant entre des acteurs étatiques jouissant de la souveraineté externe. Non seulement une telle précision renseigne sur le statut juridique des uns et des autres, elle exclut aussi, pour ce qui concerne la partie africaine, les temps de la Communauté et de la Communauté rénovée.

nuance, les relations internationales franco-africaines désigneraient de manière univoque et exclusive les interactions entre la France et ses ex-colonies ou territoires sous tutelle à partir des indépendances.

Un second niveau de complexité s'entrevoit ensuite dès lors que l'on entend proposer une sociologie générale des dites relations. Sous ce rapport, avec le recul historique et au regard de l'actualité géopolitique contemporaine, on pourrait distinguer trois fenêtres ou phases. La première correspondrait aux origines, c'est-à-dire au processus qui de la Communauté institutionnelle va aboutir à la « coopération » (textes et institutions) en passant par la Communauté dite rénovée ; la deuxième relative à l'évolution des relations franco-africaines à l'ère de la « coopération », et la troisième à la remise en question contemporaine de ce système international.

Si la troisième fenêtre semble trop événementielle pour faire l'objet d'études sérieuses, la deuxième, celle de la pratique balbutiante et incertaine de la « coopération », n'est pas moins difficile à aborder. Elle a d'ailleurs souvent fait l'objet d'un hermétisme épais dans les espaces publics en Afrique et en France. Malgré la publication, certes tardive, des œuvres (Y. B. Kouassi, 1996) et des mémoires de Jacques Foccart (1995 ; 1997) sur l'action extérieure de la France en Afrique francophone, malgré la déclassification de certaines archives se rapportant aux années 1960 voire 1970 et la publication de divers ouvrages portant sur des crises advenues ci et là², les vrais ressorts techniques et politiques de ces relations durant cette phase restent toujours méconnus du public.

Ce n'est pas sans raison que la presse et le monde politique tant africain

²Voir à titre illustratif Pierre Péan, 1990, *L'homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccart*, Paris, Fayard ; Honoré Ngbanda, 2004, *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélation sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Dubois ; Laurent Gbagbo, 2021, *Pour la vérité et la Justice*, Paris, Max Milo.

que français recourent à la notion relativement nébuleuse de « françafrique » pour désigner la trame de ces relations.

Le black-out entourant cette deuxième phase est d'autant résilient et intrigant que même dans des situations de controverses franco-africaines aigües, les contenus des textes ou des ententes informelles qui régissent ces relations sont toujours gardés secrets. Mais il est indéniable qu'une connaissance approfondie des relations franco-africaines à l'ère de la « coopération » demeure la *conditio sine qua non* à l'analyse de la troisième phase, celle actuelle marquée par une farouche remise en question de la présence française en Afrique.

En effet, c'est de la contestation feutrée et ouverte de l'ordre international établi par la « coopération » qu'a émergé la troisième fenêtre. La « coopération », aux textes cachés mais aux effets devenus de plus en plus visibles, est en crise. Les récents discours de chefs d'Etat français de passage en Afrique ou en campagne présidentielle sur la volonté de la France de mettre un terme à la « françafrique » et de réformer profondément le cadre global des relations franco-africaines, le démontrent suffisamment. Ils traduisent un malaise perçu par la partie française elle-même, qui semble avoir encore péché par son manque d'anticipation des dynamiques de transformation politique et sociale en cours dans ses ex-colonies.

Aujourd'hui, la « coopération » est effectivement contestée. Elle l'est précisément dans les domaines qui en ont constitué depuis le mois de mai 1961 les fondements sacro-saints : les bases militaires françaises (A. Fourès, 1987 ; P. Pescallon, 2004), le franc CFA (N. Agbohoun, 1999 ; M. Vizy, 1989) et la politique d'extraction et d'exploitation des matières premières stratégiques africaines.

C'est ce mouvement de remise en question publique de la présence française que d'aucuns considèrent tel un processus irréversible de rupture, qui

nous intéresse ; mais pas dans le sens de le décrire ni de l'analyser, car le recul temporel les sources pour s'y faire sont encore négligeables ; notre objectif c'est bien plutôt de voir dans quelle mesure l'on peut lui trouver des déterminants structurels qui remontent à la phase originelle de la « coopération ».

La problématique principale tourne par conséquent autour de la question des causes anciennes et structurelles des soubresauts et violences actuels qui agitent les relations franco-africaines. Une telle posture confine clairement l'étude aux toutes premières années de la décennie 1960. Elle se fonde par ailleurs sur l'hypothèse selon laquelle les contestations contemporaines de la présence française en Afrique par les officiels (Mali, Burkina Faso, République centrafricaine ou encore Guinée Conakry) et plus généralement par les sociétés civiles africaines, ne sont nullement un phénomène contingent, qu'elles étaient prévisibles et qu'elles sont inéluctables puisqu'elles tirent leur origine d'au moins deux constantes ou récurrences historiques contradictoires propres à l'histoire même de la « coopération ».

Ce sont, d'une part, la nature de la politique extérieure de la France d'après-guerre et d'autre part l'aspiration toujours non éteinte des peuples africains à l'indépendance. Les sources mobilisées pour l'étude sont la bibliographie spécialisée, les ouvrages-témoignage et les mémoires d'acteurs de premier plan, les œuvres politiques de circonstance, la documentation d'archive, tous se rapportant à soit la période concernée, soit aux thématiques en étude. Le travail est structuré en trois parties.

D'abord, nous décrivons et faisons ressortir la singularité de la « coopération », qui demeure un paradigme français *sui generis* initialement conçu pour gouverner les relations franco-africaines (1). Nous examinons ensuite les deux constantes contradictoires sus-citées (2) à savoir la politique extérieure de la France fondée

sur l'empire, et la volonté de liberté ou d'indépendance des colonies africaines, en montrant in fine pourquoi leur conjugaison sur le long terme peut aboutir à un délitement structurel de la « coopération » (3).

1. La « coopération », paradigme français sui generis des relations franco-africaines

La « coopération » est à la fois le concept, la doctrine, la structure et l'ensemble de pratiques auxquels sont parvenus le général de Gaulle et les gaullistes en mai 1961 à l'issue de trois années de tentatives de systématiser et d'institutionnaliser les relations entre la France et ses colonies. Contrairement à la notion polysémique et problématique de « francAfrique », la « coopération » a un contenu précis et désigne une réalité objectivable qui peut être appréhendée sur plans juridique, politique et sociologique.

1.1. La France, de la Communauté à la « coopération »

Le 1er juin 1958, lorsque que le Général de Gaulle accédait au pouvoir comme Président du Conseil son cahier de charges contenait trois questions urgentes liées entre elles : faire sortir la France du borbier algérien, régler la question névralgique de la décolonisation de l'Afrique noire d'expression française et enfin poser les bases d'une Ve République. Il fallait nécessairement organiser les rapports de la France avec les peuples qui lui étaient associés. La Communauté fut la réponse à cette exigence urgente. Mais l'expérience des rapports franco-africains dans ce cadre a très tôt donné lieu à des tensions et à des difficultés institutionnelles que la version successive dite rénovée non plus n'a pas su dissiper³.

³ Seulement un an après la mise en place de la Communauté institutionnelle, celle-ci va connaître de graves crises dues aux requêtes de réformes soumises à la France par certains États membres. Le problème - la France aurait d'ailleurs pu le prévoir - c'était l'exclusivité des prérogatives françaises sur les compétences de souveraineté. Il

Les années 1958-1959 furent marquées par des tournants incessants, une incertitude constante, des blocages et des remaniements institutionnels à ne plus en finir, ainsi que des conflits de compétence entre les administrateurs français eux-mêmes (R. de Lacharrière, 1960). Le seul résultat déterminant de ce temps fut la signature des accords bilatéraux de coopération technique de septembre 1959 entre la France et chacun des gouvernements autonomes des territoires.

En effet, c'est en 1959 que furent signés les tout premiers accords bilatéraux portant essentiellement sur les matières réservées aux États. Les indépendances de 1960 qui auraient d'ailleurs dû entraîner la sortie de la Communauté ne remirent pas en cause ces premiers accords⁴. Au contraire s'y

faut dire aussi que l'accueil réservé à Sékou Touré et à la délégation togolaise conduite par S. Olympio en 1959 à l'Onu en fut pour quelque chose. Les questions de prestige sur la scène internationale ayant une importance considérable, notamment en Afrique, l'entrée à l'ONU apparut alors aux Chefs d'États africains comme le véritable but à atteindre. Du coup, les États membres de la Communauté commencèrent à être beaucoup plus séduits par les attributs extérieurs de la souveraineté que par les obligations inhérentes à l'autonomie interne. Certains de ces États africains, en l'occurrence Madagascar d'une part, le Sénégal et le Soudan d'autre part, tous deux réunis par ailleurs dans la Fédération du Mali, firent savoir à la France leur désir de devenir aussi indépendants, suggérant de transformer à ce propos la Communauté en une confédération multinationale. Le 12 décembre 1959, lors du Conseil exécutif de Saint-Louis, le Soudan français demande formellement l'indépendance. Il sera suivi des pays de l'entente. Des négociations vont s'ouvrir qui aboutiront en 1960 à l'indépendance.

⁴ A ce propos, il est utile de rappeler que ce sont ces accords qui régiront dans un premier temps les relations franco-françaises même après la proclamation des indépendances. C'est à ce titre qu'ils sont considérés comme le premier corpus des accords coloniaux franco-africains. En effet, on ne peut nier que ces accords ont organisé les relations entre la France et des colonies. Comme cela apparaît explicitement dans les archives diplomatiques de Nantes pour ce qui est du cas particulier du Togo dont le gouvernement a subi en vain d'énormes pressions de la part de la France en mars-avril 1960, pour la signature d'un paquet d'accords avant même la proclamation de l'indépendance prévue pour le 27 avril 1960, cette

sont ajoutés de nouveaux, ce qui contribua à une couverture presque complète des politiques publiques, en l'occurrence la politique étrangère, la défense, l'assistance financière et technique, l'économie, le commerce et la monnaie, l'enseignement et la culture, si bien qu'en juillet 1963 on pouvait en dénombrer au moins 138 dans toute l'Afrique francophone. (M. Michel, 1993, p. 215).

A la fin d'année 1960, l'impasse institutionnelle était à son comble. Mais si au plan institutionnel les choses semblaient stagner il n'en était pas de même pour les rapports bilatéraux franco-africains, basés sur les différents accords de 1959-1960. C'est justement à partir des premières retombées économiques et politiques de ces accords que le gouvernement français se rendit compte que le multilatéralisme institutionnel qu'il s'efforçait de mettre sur pied n'était forcément ni la seule méthode possible ni la meilleure approche à adopter pour atteindre les objectifs politiques fixés (M. Couve de Murville, 1960).

Les politiques français réalisent alors le caractère prospectif d'un outildont ils n'avaient pas jusque-là songé de systématiser l'emploi : l'accord de coopération bilatéral et multilatéral. C'est ici le premier pas presque induit de fait de la doctrine de la « coopération », qui deviendra pour des décennies le gouvernail théorique et pratiquedes relations franco-africaines. Ce furent le Général de Gaulle et les gaullistes qui l'érigèrent au rang de concept opératoire officiel des relations internationales franco-africaines et surtout de la politique étrangère française.

pratique était propre aux gaullistes. Voir Note du 14 mai 1960 relative aux rapports Franco-Togolais après l'indépendance, ADN, 376PO/1, Carton 174, Dossier « Accords militaires, Divers accords », 1961-1962, Chemise « Documents divers, Négociations » ; Lettre de Michel Debré, Premier Ministre français (1959 - 1964 ?) à M. Sylvanus Olympio, 20 avril 1960, ADN, 376PO/1, Carton 174, Dossier « Accords militaires, Divers accords », Chemise « Dossiers divers, Négociations, 1960 », p. 2.

Le fait est d'autant vrai qu'il est confirmé par Turpin qui souligne que la « coopération » s'est progressivement construite sur les ruines de la Communauté, et que « ce qui aurait pu demeurer en l'état, voire disparaître purement et simplement, a subi la transfiguration du verbe gaullien et une théorisation a posteriori » (2010, p. 18).

1.2. La « coopération », du mot au concept

Dans la langue française le mot est ordinaire, mais il a joui dans la pensée gaulliste d'une acception bien particulière à partir de l'automne 1961. Jusque-là il était employé simplement dans son sens propre, « opérer ensemble », et renvoyait à tout ce qui relevait des rapports entre les différents membres de la Communauté. C'est aussi dans ce sens que le Général de Gaulle lui-même l'employa lors de son allocution de Saint-Louis au Sénégal le 12 décembre 1959 (C. de Gaulle, 1970). Parlant de la Communauté, il dit en effet qu'elle « comporte pour tous la coopération en vue de leur bien commun et de leur développement » (C. de Gaulle, p. 111).

Il s'agissait encore là de coopération au sens propre du terme et non d'un concept politique stratégiquement opératoire. Elle se rapportait aux compétences communes telles que la défense, la monnaie, la politique étrangère, la politique économique et financière, la politique des matières premières stratégiques, la justice, l'enseignement supérieur, le transport extérieur, les communications.

Mais à partir de l'automne 1961, le mot devient un concept avec pour ambitions de désigner et d'encadrer en général la politique extérieure de la France. C. de Gaulle le mot voulait français, un modèle hexagonal, une alternative valide face aux soubresauts du monde bipolaire, un modèle typiquement français dans sa conception comme dans son exécution qu'il faudrait mondialiser et accréditer au compte de la France (A.-S. Claeys, 2004).

La coopération relèverait désormais d'une « nouvelle éthique des relations internationales » (F. Turpin, 2010, p. 65). Pour le Général, après les déboires de la Communauté la France devait rentrer dans l'ère de la coopération tout azimut. Tandis que l'« aide » était une somme de prestations unilatérales, un effort à sens unique, la « coopération » elle impliquerait certaines contreparties de la part du bénéficiaire et couvrirait tous les aspects de la vie des États africains, de l'éducation jusqu'au politique sans oublier la dimension diplomatique.

Désormais, on ne devrait même plus parler d'accords commerciaux, culturels ou de défense. On parlerait d'accords de coopération, terme qui exclurait symboliquement, pour l'extérieur, toute idée de colonialisme primaire ou d'asymétrie des rapports internationaux. La coopération étant multidirectionnelle et libre, elle garantirait le respect des partenaires. Ainsi, on devra appeler tout simplement « coopérants » tout le personnel politique et militaire français présent en Afrique, sans oublier les commerçants et les entreprises opérant dans les pays africains sous la protection diplomatique de l'État français.

Désormais les relations franco-africaines seraient lues à travers le prisme de la doctrine de la coopération. Au-delà de l'Afrique, la coopération, ainsi conçue, ouvrirait à la France les portes du monde, elle lui permettrait d'aller partout et surtout de transcender les barrières de la contraposition Est-Ouest. Sur le plan institutionnel, chose innovatrice, la coopération a été organisée en dehors de la République française.

Bien qu'il y ait eu dans le gouvernement français des organes qui s'en occupèrent, il s'agissait essentiellement d'une activité publique tournée vers l'extérieur. Ainsi, par le biais des multiples accords la France a réussi à rassembler ses colonies, le Cameroun et le Togo (seulement à partir de juillet 1963, après l'assassinat de S.

Olympio) dans des ensembles multilatéraux fonctionnels, tous externes à la France. C'est ce qui explique le fait que dans le cadre de la coopération les remaniements organiques dans la métropole furent assez sobres et concis.

2- La politique extérieure africaine de la France : faire l'empire à l'heure de la décolonisation

La « coopération » a stabilisé pendant des décennies les relations internationales franco-africaines. Elle a consolidé la cinquième république française et a ainsi contribué, par ricochet, en tant que facteur structurant de la vie internationale, à la parenthèse européenne des Trente glorieuses⁵. Mais elle n'est pas sans défaut. Elle a été construite sur une aporie assumée par les gaullistes : faire la grandeur de la France grâce à l'empire à un moment où les peuples de l'empire languissaient après leur indépendance.

En France, la fin de la Deuxième Guerre mondiale coïncida avec l'écroulement de la troisième République. Il y eut pendant toute l'année 1945 de vives discussions au sein de la classe politique française sur les rapports à entretenir avec les colonies africaines d'expression française. L'on sait que malgré les promesses d'émancipation faites par Félix Eboué aux populations africaines au nom de la France, de Gaulle s'opposa fermement aux manifestations autonomistes.

⁵L'historiographie européenne a largement intégrée cette notion dans le narratif de l'histoire d'après-guerre. Elle correspond à une phase de prospérité et de croissance économique, d'équilibre politique et de cohésion sociale, répandue dans presque tous les États de l'Europe occidentale et centrale. Ce sont en majorité les États qui ont connu le Plan Marshall, l'interventionnisme technique américain mais aussi un mouvement global et rapide de reconstruction et de bien-être. Ce sont les « Trentes Glorieuses ». Pour plus d'approfondissements, lire Jean Fourastié, 2014, Les trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1979, Paris, Fayard.

Si cela ne devait dépendre que de de Gaulle, la situation des colonies africaines ne changerait en rien. Lorsque ce dernier était aux affaires, il n'hésita pas à user de la force armée pour imposer l'ordre là où il en jugea la nécessité : Algérie, mai 1945 ; expédition militaire de l'amiral Thierry d'Argenlieu, et du général Leclerc pour la reconquête de l'Indochine. En 1946, après l'échec du projet constitutionnel soumis par référendum C. de Gaulle, qui fut le grand absent du débat constitutionnel en France, revient sur la scène politique et chercha à faire valoir sa vision des rapports entre la France et l'Afrique. Il est intéressant de reconsidérer certaines bribes de sa déclaration du 27 août 1946 critique vis-à-vis de l'avant-projet relatif à l'Union française.

Il considérait que ce projet était périlleux pour la République et que la France gagnerait à le débarrasser de toutes les dispositions juridiques qui consentaient de jure aux colonies de faire sécession de l'empire. On peut considérer ce discours comme le texte fondateur de la pensée outre-mer du Général et des gaullistes (F. Turpin, 2002). De Gaulle y évoque pour la première fois les principes directeurs des « relations entre sa France et son outre-mer » notamment la puissance par l'empire, la pérennité et le renforcement des liens entre la France et ses colonies :

Unie aux territoires d'outre-mer (...) la France est une grande puissance. Sans ces territoires, elle risquerait de ne l'être plus. Tout nous commande d'organiser sur un plan nouveau, mais précis, les rapports entre la Métropole et les peuples de toutes races qui sont liées à son destin.

Sur ce point capital, le projet de Constitution se borne à affirmer le projet de « libre disposition », lequel, dans l'état actuel du développement des territoires d'outre-mer et étant donné la concurrence des autres grandes puissances, ne pourrait mener les populations qu'à l'agitation, à la dislocation, et, finalement, à la domination étrangère. En outre, le projet ne

précise rien qui soit constructif et cette déficience est grave.

La constitution devrait, au contraire, affirmer et imposer la solidarité avec la France de tous les territoires d'outre-mer. Elle devrait, en particulier, placer hors de question la responsabilité prééminente et, par conséquent, les droits de la France en ce qui concerne la politique étrangère de toute l'Union française, la défense de tous ses territoires, les communications communes, les mesures économiques intéressant l'ensemble. Cela posé, il faudrait reconnaître que chaque entité territoriale et nationale réelle doit être organisée de manière à se développer suivant son caractère propre, soit qu'elle constitue déjà un État lié à la France par un traité, soit qu'elle devienne un territoire jouissant d'une autonomie proportionnée à son développement, soit qu'elle soit incorporée à la République française (Turpin, 2010, p. 25-26).

Ces positions constituèrent le fond de la discorde entre le Général de Gaulle et le Gouvernement français durant toute la IV^e République. Lorsqu'en mai 1958 C. de Gaulle refait son apparition sur la scène politique française en conquérant du pouvoir, c'était la roue de l'histoire qui lui souriait. Mais la mise en place réussie de la politique extérieure française inspirée du gaullisme allait inéluctablement repousser de quelques décennies plus tard toute chance réelle pour les colonies françaises d'Afrique d'étancher sans entraves leur soif d'indépendance (G. Perville, 1991 ; M. Vaïsse 1998 ; J. Valette, 1994 ; M. Couve De Murville, 1971). Robert Bourgi, acteur de premier plan de la diplomatie française pendant plusieurs années, confirme cet équilibre asymétrique ultérieur des relations internationales franco-africaines lorsqu'il considère que l'on peut affirmer « sans trahir la réalité, que la coopération franco-africaine, dans sa conception initiale, n'était au fond, pour parler comme Clausewitz, que la poursuite de la colonisation par d'autres moyens » (F. Turpin, 2010, p. 9).

3- La résilience des vellétés indépendantistes africaines comme facteur de la tension et du déclin inéluctable de la « coopération »

Le déploiement par la France du dispositif de la « coopération » n'est pas advenu heurts ni résistances. Que ce soit dans la phase de construction des deux Communautés (c'est-à-dire la Communauté institutionnelle et la Communauté rénovée) que durant les premiers pas de l'expérience de la « coopération », il y a toujours eu des rigidités africaines qui ont occasionné et entretenu des tensions constantes dans les relations franco-africaines. C'est dire qu'au fond, malgré le succès général dont peuvent être crédités les institutions et acteurs de la « coopération », ce parcours pluri-décennal qui semble entrer en crise à partir des années 2010 n'a pas été à l'abri de turbulences (D. Bach, 1984 ; Y. Bourgues, 1971 ; G. Pompidou, 1984 ; A. Plantey, 1965).

Au cours des années 1960 les ex-colonies et territoires sous-tutelle francophones ont connu les pires turbulences de l'histoire des relations internationales africaines avec une longue série de coup d'États, de crises diplomatiques et d'incertitudes (M. Michel, 2005). La longue histoire des tensions périodiques et pérennes des relations internationales franco-africaines plonge ses sources, comme le relève Jacques Foccart lui-même dans la préface de l'ouvrage de Maurice Ligot, non pas dans la phase d'évolution de ces relations mais plutôt dans sa phase de conception et de mise en place :

Certes, les heurts, les rebellions, les drames de la rupture avec la France qui ont eu pour terrains certaines régions de l'ancien domaine français, ont pu remettre en question, au moins momentanément, ce grand projet et jusqu'à ses fondements eux-mêmes. (M. Ligot, 1964, vi).

Déjà comme le montre le processus de construction de ces relations entre la France et ses territoires

d'outre-mer, deux grandes tendances se sont très tôt opposées. La première étant favorable au maintien d'une promiscuité avec la France sous la forme d'une organisation fédérale, tendance appuyée par la plupart des leaders du RDA, en particulier Houphouët-Boigny ou Lisette ; la seconde acquise à l'idée d'une confédération, ce qui impliquait l'indépendance préalable.

Bien que la confrontation entre ces deux tendances sous l'autorité arbitrale du Général de Gaulle ait accouché du compromis de la Communauté, terme par ailleurs suggéré par le malgache Tsiranana, il n'est pas moins vrai qu'une résistance de l'une des deux parties africaines à l'idée de se ranger sous un statut de subalterne à la France dans un ensemble franco-africain prétendument plus fonctionnel à un développement sûr et rapide des peuples africains, était bien présente. Cette tension est demeurée et fut quelques mois plus tard à la base du blocage institutionnel de la Communauté et de son échec.

L'on pourrait évoquer tout aussi les conclusions du Congrès Constitutif du « Parti du Regroupement Africain » (PRA), regroupement des partis politiques de l'AOF non affiliés au Rassemblement Démocratique Africain (RDA) réputée accommodante vis-à-vis de la France. Tenu le 28 juillet 1958, ce congrès avait accouché d'une motion politique sur l'indépendance immédiate, et proposait de négocier avec la France la création d'une confédération multinationale de peuples libres et égaux, sans pour autant renoncer à la volonté africaine de fédérer en Etats Unis d'Afrique toutes les anciennes colonies. Il s'agit bien là de l'affirmation d'une conscience politico-identitaire propre qui traduit une remise en cause de l'oppression coloniale et une soif explicite de liberté.

Cette tendance ne devrait pas être prise comme une impulsion naïve ou immature, elle n'était pas isolée. Elle trouve son expression la plus épanouie peut-être chez Sékou Touré tant lors du passage du Général de Gaulle en 1958 à

Conakry que plus tard à travers les résultats du référendum constitutionnel. Mais bien avant Sékou Touré, parmi les territoires sous tutelle française, le Togo de S. Olympio marquait précocement le premier pas de ce mouvement historique avec la victoire des indépendantistes du Cut et de la Juvento et successivement l'ouverture des négociations tripartites (Togo – France – Onu) pour le transfert des compétences de souveraineté et l'accession du pays à l'indépendance.

Que ce soit pour le Togo, pour la Guinée Conakry ou pour les congressistes du PRA (en ce moment-là), il s'agissait fondamentalement de l'enjeu de l'indépendance et de la formulation de leurs préférences de politique étrangère vis-à-vis de la France, puissance de tutelle pour les uns et puissance coloniale pour les autres. Ces territoires exprimaient le désir de mettre un terme à toute dépendance comminatoire de la France, leur refus de sacrifier leur liberté politique, économique et diplomatique en cours de recouvrement sur l'autel d'une prétendue fédération avec la France ou d'une hypothétique marche vers le développement.

Il y avait chez ces leaders une acception propre des relations internationales naissantes, que la France gaulliste cherchait à son tour à contrôler et à détourner au profit de son projet national de grandeur mondial. Du reste, le parcours de ces leaders avant et après ces prises de position démontre suffisamment qu'ils représentaient une opinion africaine bien diffuse et enracinée dans les relatifs tissus sociaux.

On devra par conséquent relativiser les thèses qui ont souvent marginalisé les oppositions feutrées ou violentes émanant des territoires français d'Afrique et fonctionnelles à la construction de relations internationales franco-africaines dans lesquelles la France continuerait de demeurer soit un partenaire central soit un acteur privilégié voire le principal commandant au bord.

Nous inférons de cette brève revue historique des faits et déclarations que l'on est bien en présence d'une constante structurelle propre à la partie africaine, comparable à la politique de grandeur de la France laquelle est aussi demeurée constante dans le temps. Comme par le passé, la conjugaison des dites constantes contradictoires constitue une source potentielle inévitable de tensions internationales que les vertus de la diplomatie ou des interventions armées ne peuvent étouffer indéfiniment.

Bien que la fenêtre de l'évolution de cette « coopération » ne rentre pas dans notre objet d'étude, nous observons à travers les crises nouvelles, notamment celle de 2011 en Côte d'Ivoire, de 2017 en Centrafrique, des années 2012-2023 au Mali ou encore de 2022 au Burkina Faso, que cette tension originelle n'a jamais été levée depuis les années soixante et qu'elle a continué de marquer les relations internationales franco-africaines. Aujourd'hui encore elle semble avoir investies sociétés civiles, les champs politiques, les espaces publics, et pouvoir acquérir au fil du temps le potentiel nécessaire pour déterminer inéluctablement la rupture ou une modification profonde des termes de la « coopération ».

Conclusion

Depuis son élaboration en 1961, la « coopération » est demeurée la formule relationnelle la plus originale qui ait été mise en place par la France pour résoudre le problème de la décolonisation, sans perdre le contrôle direct des ressources gigantesques dont regorgeaient ses ex-colonies d'Afrique. Œuvre de la France gaulliste, elle apparaît « ... comme le maintien de liens étroits, multiples et essentiels à travers les transformations qui ont affecté les relations politiques entre l'ancien colonisateur et les peuples qu'il avait attirés à lui » (M. Ligot, 1964, 1).

On doit son émergence à l'échec de la quatrième république française et à la décision politique du Général de Gaulle de poursuivre le projet de la grandeur française, malgré le fiasco de la Communauté.

Elle constitue par conséquent le cadre de référence qui a garanti à la France la continuité de la colonisation par d'autres moyens, au moment même où se mettait en place, paradoxalement, un régime de légalité internationale fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En cela, la « coopération » est un risque et elle le demeure aujourd'hui encore. Ses structures (textes et institutions), perfectionnées progressivement par l'action des différents gouvernements de la cinquième république française en collaboration avec l'élite africaine au pouvoir, sont solidement restées en place.

Il s'agit principalement des bases militaires installées en Afrique, du franc CFA (H. Gerardin, 1994 ; R. Julienne, 1988) et du régime d'exploitation des matières premières stratégiques, fondements toujours sujets à des contestations.

Cependant le mouvement contemporain des contestations actuelles diffère de celui des années soixante par le fait qu'aujourd'hui il comprend des acteurs étatiques. Considérant les formes, l'amplitude, la portée dudit mouvement il n'est pas à exclure qu'il s'explique plus par un facteur structurel que par des causes immédiates et contingentes.

Cette hypothèse a conduit à examiner le jeu de deux constantes remontant à la phase de mise en place de la « coopération » dont la conjugaison pourrait être à l'origine de la tension pérenne qui caractérise ces relations internationales franco-africaines. Il s'agit d'une part du choix de la France gaulliste de construire ses puissance et grandeur internationales sur le maintien de son empire, et d'autre part de la soif toujours non étanchée des peuples des Etats africains francophones à

l'indépendance, mieux, de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Or ces deux exigences semblent autant constantes, qu'ontologiquement contradictoires et incompatibles. Au regard de cette condition, les relations internationales franco-africaines sont et resteront un compromis précaire au futur incertain à trois issues possibles : la rupture, la modification profonde des formes actuelle de la « coopération » ou le maintien indéfini du rapport centre-périphérie.

Bibliographie

AGBOHOUN Nicolas, 1999, *Le Franc Cfa et l'Euro contre l'Afrique : Pour une monnaie africaine et la coopération sud-sud*, Paris, Éditions Solidarité Mondiale, 315 p.

AYISSI Anatole, « Perception africaine de la politique étrangère de la France », [online], www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001171.pdf, p. 373 – 389, consulté le 13 juin 2021.

BACH Daniel, 1984, *La politique africaine de Valéry Giscard d'Estaing : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques*, Talence, CEAN.

FOURASTIE Jean, 2014, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1979*, Paris, Fayard.

BATTISTELA Dario, 2015, *Théories des relations internationales*, Paris, Sciences Po Presses 5ème Ed.

BIYOGO Grégoire, 2012, *Déconstruire les Accords de coopération franco-africains. Par-delà l'unilatéralisme et l'interventionnisme économique, politique et militaire*, Paris, Vol. 1, Harmattan.

BOURGUES Yvon, 1971, *La politique française d'aide au développement : conférence prononcée à l'Institut de Vienne pour le développement et la coopération*, Paris, Éditions Diloutremer.

CHARILLON Frédéric (dir.), 2001, *Les politiques étrangères. Ruptures et continuités*, Paris, La Documentation française.

- CLAEYES Anne-Sophie, 2004, *La France et la politique africaine de l'Europe. 1957-2002*, Thèse de doctorat de sciences politiques, Université de Bordeaux 4.
- CONSTANTIN François, 1999, « La privatisation de la politique étrangère : à partir de la scène africaine », *Pouvoirs*, n°88, p. 43-64.
- COUVE de MURVILLE Maurice, 1971, *Une politique étrangère 1958-1969*, Paris, Plon.
- EBODE, Joseph VincentNtuda., 1999, « De la politique étrangère des États africains : ruptures et continuités d'une diplomatie contestée », *African Journal of International Affairs*, Vol 2, N°1.
- FOCCART Jacques, 1995, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Tome I, Paris, Fayard, Jeune Afrique.
- FOCCART Jacques., 1997, *Foccart parle, entretiens avec Philippe Gaillard*, Tome 2, Paris, Fayard - Jeune Afrique.
- FOURÈS André, 1987, « Caractères des interventions militaires françaises outre-mer de 1960 à nos jours », *Revue historique des Armées*, n° 4-1987.
- GAULLE (de) Charles, 1970, *Mémoires d'espoir*, Tome I, Paris, Plon.
- GERARDIN Hubert, 1994, *La zone franc*, 2 volumes, Paris, L'Harmattan.
- GROSSER Alfred, 1965, *La politique extérieure de la Vè République*, Paris, Seuil.
- JULIENNE Robert, 1988, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines : 1955-1975*, Mémoires, Paris, l'Harmattan.
- KOUASSI Yao Bernard, 1996, « Jacques Foccart, homme d'influence, acteur incontournable de la politique africaine de la France », *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, n°1, p. 60-76.
- LACHARRIÈRE René (de), 1960, « Évolution de la Communauté franco-africaine », *Annuaire français de droit international*, volume 6, numéro 6, p. 9-40.
- LEWIN André, 1996, « Les acteurs de la politique africaine de la France », *Géopolitique africaine*, n°1, p. 237-254.
- LIGOT Maurice, 2021, *Les accords de coopération entre la France et les États africains et malgache d'expression française*, Paris, La documentation française (FeniXX réédition numérique), (1964), 229 p.
- MICHEL Marc, 2005, *Décolonisation et émergence du Tiers-Monde*, Paris, Hachette.
- MORIN Jean-Frédéric, 2013, *La politique étrangère, théories, méthodes et références*, Paris, dans Armand-Colin : Collection U, Sciences Politiques.
- PEAN Pierre, 1990, *L'homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccart*, Paris, Fayard.
- PERVILLE Guy, 1991, *De l'empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette.
- PESCALLON Pierre (dir.), 2004, *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- PLANTEY Alain, 1965, « Indépendance et coopération (II) », *Revue juridique et politique*, Paris, n°3.
- PLANTEY Alain, 1998, « Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle ». *Espoir*, Paris, n°114, p. 97-108.
- POMPIDOU Georges, 1984, *Entretiens et discours. 1969-1974*, Paris, Flammarion.
- THIAM Doudou, 1963, *La politique étrangère des États africains : Ses fondements idéologiques, sa réalité présente - ses perspectives d'avenir*. Paris, Presses Universitaires de France.
- TURPIN Frédéric, 2002, « Jacques Foccart et le RPF en Afrique noire sous la IVe République », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°30, p. 77-86.
- TURPIN Frédéric, 2010, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974) : Décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes.

VAISSE Maurice, 1998, *La grandeur : Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard.

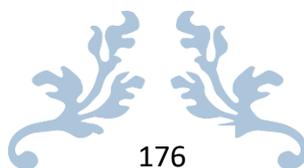
VALETTE Jacques, 1994, *La France et l'Afrique subsaharienne de 1914 à 1960*, Paris, Sedes.

VIZY Marc, 1989, *La zone franc*, Paris, CHEAM/La documentation française.

Numéro 009 Mars 2023
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°009 Mars 2023